Tableau des principaux contrôles périodiques en 2024

contact@acs-prevention.fr | www.acs-prevention.fr | 02 99 84 50 86

Contrôle	Fréquence	Obligatoire ou Recommandé	Référence
Électricité			
Vérification périodique	1 ou 2 ans	Obligatoire	R 4226-16
Vérification initiale	Avant mise en service	Obligatoire	Arrêté du 26 décembre 2011
Vérification de l'état de conformité	Sur demande de l' inspection du travail	Obligatoire	
Vérification avant mise en service chantier du bâtiment et TP	Avant mise en service	Obligatoire	
Vérification périodique chantier du bâtiment et TP	1 an	Obligatoire	
Vérification avant mise en service chantier du construction ou de réparation des naires et bateaux	Avant mise en service	Obligatoire	
Vérification périodique chantier du construction ou de réparation des naires et bateaux	Avant mise en service	Obligatoire	
Vérification avant mise en service stand d'exposition	Avant mise en service	Obligatoire	
Vérification avant mise en service Activités évènementielles sous couvert ou en plein air et activités de spectacles vivants et enregistrés	Avant mise en service	Obligatoire	
Incendie			
Robinets d'incendie armés	1 an	Obligatoire	Code du Travail Art. R 4227-30 et R 4227-39 NFS 62-201 Référentiel R5 de l'APSAD/chapitre 4
Extincteurs automatiques à eau de type Sprinkler	3 mois 6 mois 1 an 3 ans	Obligatoire	NF EN 12845 Référentiel R1 de l'APSAD Code du Travail Art. R 4227-30 et R 4227-39
Extincteurs automatiques à gaz	6 mois 1 an	Obligatoire	Référentiel R13 de l' APSAD/chapitre 6 Code du Travail Art. R 4227-30 et R 4227-39
Extincteurs automatiques à mousse à haut foisonnement	6 mois 1 an	Obligatoire	Référentiel R12 de l' APSAD/chapitre 5 Code du Travail Art. R 4227-30 et R 4227-39
Extincteurs portatifs ou sur roues	1 an	Obligatoire	Référentiel R4 de l'APSAD/chapitre 4 et NF S 61-919 R4224-17, R4227-29 et R4227-39 du code du travail
Installations de désenfumage	1 an	Obligatoire	Référentiel R17 de l' APSAD/chapitre 9 Code du Travail Art. R 4227-30 et R 4227-39
Installations de détection	6 mois 1 an 3 ans	Obligatoire	Référentiel R7 de l'APSAD Code du Travail Art. R 4227-30 et R 4227-39 MS 73 pour les ERP
Installations techniques de continuité radio électriques dans les infastructures	1 an	Recommandé	-
Portes, rideaux, trappes, volets et autres éléments de fermeture	1 an	Recommandé	Règle R16 de l'APSAD/chapitre 5
Système de Sécurité Incendie (SSI)	1 an 3 ans	Obligatoire	MS 73 pour les ERP
Machines			
Presses, massicots, compacteurs, bennes à ordures, etc.	3 mois	Obligatoire	Code du Travail Art. R 4323-23 et Arrêté du 05-03-1993 modifié

Machines mobiles d'extraction et terrassement, Arbres à cardans, Motoculteurs, etc	1 an	Obligatoire	Code du Travail Art. R 4323-23 Arrêté du 24-06-1993
Levage			
Élévateurs de personnel mus à la main	3 mois	Obligatoire	Arrêté du 01-03-2004
Appareil levage mobile – verification periodique	6 mois	Obligatoire	ED 6067 Arrêté du 01-03-2004
Autre appareil de levage – examen de montage et d' installation	Lors de la mise ou remise en service	Obligatoire	Arrêté du 01-03-2004
Autre appareil de levage – verification periodique	1 an	Obligatoire	Arrêté du 01-03-2004
Accésoires de levage	1 an	Obligatoire	ED6178 Arrêté du 01-03-2004
Rayonnages métaliques			
Rayonnages métalliques	1 an	Recommandé	ED 771
Échafaudages			
Examen montage et installation	Avant mise en service	Obligatoire	R4323-72
Examen de l'état de conservation	Journalière	Obligatoire	
Examen approfondi de l'état de conservation	3 mois	Obligatoire	Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages
Échelles – Escabeaux – Marchepieds – PIR, PIRL			
Verification periodique	-	Recommandé	-
Lignes de vies et points d'ancrage			
Examen initial	Avant mise en service	Obligatoire	Code du Travail Art. L 4321-1
Vérification périodique	1 an	Obligatoire	CNAMTS R 430
Vérification périodique	Plan pluriannuel	Recommandé	CNAMTS R 430
Assenseurs et monte charges			
Ascenseurs neufs	Mise sur le marché	Obligatoire	Décret N° 2016-550 du 3-05-2016
Ascenseurs seulement (CTQ	5 ans	Obligatoire	CCH/Art. L 125-2-4
Ascenseurs seulement (VRE) installés dans les IGH	6 ans	Obligatoire	CCH, Art. R 122-16 et R 123-43 Arrêté du 30/12/2011 Art. GH 5
Ascenseurs et monte-charges (accessibles et non accessibles aux personnes) (VGP)	1 an	Obligatoire	Code du Travail Art. R 4323-23 Arrêté du 29-12-2010
Installations de parcage automatique de véhicules à déplacement vertical (VGP)	1 an	Obligatoire	Code du Travail Art. R 4323-23 Arrêté du 29-12-2010
Élévateurs de personnes n'excédant pas une vitesse de 0,15 m/s. (VGP)	1 an	Obligatoire	Code du Travail Art. R 4323-23 Arrêté du 29-12-2010
Escalier mécaniques et trottoirs roulants			
VGP	Suivant une périodicité appropriée	Obligatoire	Code du Travail Art. R 4224-17
Equipements sous pression			
Inspection Périodique des Récipients sous Pression	4 ans	Obligatoire	Arrêté du 20-11-2017
Générateur de vapeur et récipients à couvercle amovible à fermeture rapide	2 ans	Obligatoire	
Tuyauterie sous pression	Programme de contrôle établie par l'exploitant	Obligatoire	
Surveillance des accessoires de sécurité	Identique à celle de l' équipement protégé	Obligatoire	

Contrôle de mise en service	Avant mise en service	Obligatoire	
Requalification : Tous les équipements sous pression Hors Fluide exempt d'impuretés corrosives, Toxiques,	10 ans	Obligatoire	
Contrôle après réparation ou modification	Modifications ou réparations	Obligatoire	
Système frigorifiques sous pression : Vérification initiale à l' issue de la mise en service	Avant mise en service	Obligatoire	CTP UNICLIMA/UNSEF
Système frigorifiques sous pression : Inspection périodiques	24 ou 40 mois	Obligatoire	Arrêté du 20-11-2017
Système frigorifiques sous pression : Requalification périodiques	6 ou 10 ans	Obligatoire	
Installations thermiques			
Contrôle périodique des chaudières de plus de 400 kW et de moins de 20 MW	2 ans	Obligatoire	Art. R 224-20 Arrêté du 2-10-2009
Systèmes de climatisation et pompes à chaleur réversibles d' une puissance frigorifique nominale utile de plus de 12 kW	5 ans	Obligatoire	Art. R 224-59-1 Arrêté du 15-12-2016
Installations de gaz			
VGP	1 an	Obligatoire	
Eclairage de sécurité			
Vérification du bon fonctionnement – Exploitant	1 mois	Obligatoire	Arrêté du 14 décembre 2011 relatif aux installations d'éclairage de sécurité
Vérification de l'autonomie de la batterie	6 mois	Obligatoire	
Maintenance et VGP	1 an	Obligatoire	
Défibrilateurs			
Vérification et maintenance	Défini par le fabricant	Obligatoire	Art. R 4224-17
EPI			
Tous – vérification du maintient en conformité	Périodiquement	Obligatoire	Art. R 4322-1
Masque de fuite Masque auto-sauveteur	1 an	Obligatoire	Arrêté du 19 mars 1993
Appareils de protection respiratoire	1 an	Obligatoire	
Equipements complets destinés à des interventions accidentelles en milieu hostile	1 an	Obligatoire	
Gilets de sauvetage gonflables	1 an	Obligatoire	
Systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur	1 an	Obligatoire	
Stocks de cartouches filtrantes antigaz pour appareils de protection respiratoire	1 an	Obligatoire	
Echelles			
Utilisée en chantier naval	6 mois	Obligatoire	Arrêté du 21 septembre 1982
Vérification	Périodiquement	Obligatoire	Art. R 4323-81
Portes et portails			
Entretien et contrôle	6 mois	Obligatoire	Art. R 4224-17 Arrêté du 21-12-1993
Trousse de secours			
Vérification	Régulier	Obligatoire	Art. R 4224-17
Structures provisoires et démontables			
Ossatures destinées à supporter des personnes (gradins, tribunes ...)	Vérification du montage	Obligatoire	Arrêté du 25 juillet 2022

Ossatures scéniques	- Avant toute admission du public - Après réparation ou modification - 1 an	Obligatoire	Arrêté du 25 juillet 2022